



COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur les variantes TLD IDN - Mise en œuvre de la procédure LGR - Deuxième version du répertoire maximal initial

Introduction

Satish Babu, vice-président de l'Organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO) et coprésident du groupe de travail At-Large chargé des politiques sur les IDN, a préparé une première version préliminaire de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 27 février 2015, cette déclaration a été publiée sur [l'espace de travail d'At-Large pour les variantes de TLD IDN, la mise en œuvre de la procédure LGR et le 2e version du répertoire maximal initial](#).

Le 3 mars 2015, Alan Greenberg, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de [la liste de diffusion d'annonces de l'ALAC](#).

Le 11 mars 2015, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification de la déclaration proposée.

Le 16 mars 2015, le personnel a confirmé que le résultat du vote en ligne a été l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Les résultats sont disponibles sur : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=4607mSxiRpu8Kz5YazFj2a45>.

Récapitulatif

- L'ALAC note que l'inclusion des six scripts ajoutés à MSR-2 devrait bénéficier plusieurs millions d'utilisateurs finaux d'Internet, en particulier ceux des pays en développement. L'ALAC fait également remarquer que même si certains panels de génération (GP) sont installés et actifs, d'autres ont été moins actifs ou inactifs.
- Il est important que le programme des IDN soit harmonisé (en fonction de paramètres tels que la diffusion de la technologie, le renforcement des capacités et la sensibilisation) avec l'initiative d'accès universel (UAI). L'ALAC recommande également que l'UAI assure la meilleure participation de la communauté dans le programme des IDN.
- Le MSR-2 est basé sur Unicode 7, mais il est limité au sous-ensemble Unicode 6.3. Étant donné que le lancement de l'Unicode 8.0 est prévu pour 2015, il se peut que la communauté ait des questions à poser sur la stabilité du contenu du MSR-2, en particulier si les panels de génération sont censés commencer immédiatement leur travail basé sur MSR-2. L'ALAC recommande que l'ICANN spécifie l'éventuel impact, le cas échéant, des modifications apportées à la norme Unicode sous-jacente sur MSR-2.
- Une fois que le MSR-2 deviendra opérationnel et fournira la base de LGR-1, et une fois que l'enregistrement des IDN commencera, il ne sera pas possible de changer les noms enregistrés une fois (ou ajouter plus de points de code PVALID au MSR) sans éroder la confiance dans l'Internet mondial en

général et dans les IDN en particulier. L'ALAC recommande de mener des consultations approfondies avec les utilisateurs finaux et les communautés linguistiques pour discuter les recommandations du MSR-2 car elles auront des ramifications à long terme.

- L'ALAC assure son soutien à l'équipe d'IDN en stimulant la participation des communautés d'utilisateurs finaux. L'ALAC accueillerait favorablement les activités conjointes impliquant des structures At-Large dans les zones géographiques concernées.

Déclaration de l'ALAC sur les variantes TLD IDN - Mise en œuvre de la procédure LGR - Deuxième version du répertoire maximal initial

L'ALAC prend note des progrès accomplis dans le projet de mise en place de la procédure LGR par le biais du lancement de la deuxième version du répertoire maximal initial (MSR-2). Le lancement du MSR-2 est une étape importante vers la création des LGR, qui, à leur tour, fourniront une série cohérente et prévisible de points de code autorisés pour les IDN TLD, en même temps que les façons de détecter les différents formats d'étiquettes. L'ALAC félicite l'ICANN et les équipes qui ont travaillé pour compléter cette importante étape.

MSR-2 ajoute six scripts (arménien, éthiopien, Khmer, Myanmar, Thaana et tibétain) aux 22 scripts couverts auparavant à MSR-1, ayant pour résultat 33 492 points de code Unicode valides (sur un total de 97 973) qui peuvent être utilisés par les panels de génération (GP). L'ALAC fait remarquer que l'inclusion de ces six scripts devrait bénéficier plusieurs millions d'utilisateurs finaux d'Internet, en particulier ceux des pays en développement.

L'ALAC note également que même si certains panels de génération (GP) sont installés et actifs, d'autres ont été moins actifs ou inactifs ce qui reflète la nature variable de la participation de la communauté dans ce programme.

Recommandations

1. L'ICANN est en train de lancer une initiative majeure pour l'acceptation universelle (UAI) qui est censée être opérationnelle pour le long terme. Il est important que le programme des IDN soit harmonisé (en fonction de paramètres tels que la diffusion de la technologie, le renforcement des capacités et la sensibilisation) avec l'initiative d'accès universel (UAI) afin de tirer profit de la synergie entre les deux. En plus de cette harmonisation, l'ALAC recommande également que l'UAI assure la meilleure participation de la communauté dans le programme des IDN.
2. MSR-2 est basé sur Unicode 7, mais il est limité au sous-ensemble Unicode 6.3. Étant donné que le lancement de l'Unicode 8.0 est prévu pour 2015 (une version préliminaire vient d'être publiée), il se peut que la communauté ait des questions à poser sur la stabilité du contenu du MSR-2, en particulier si les panels de génération sont censés commencer immédiatement leur travail basé sur MSR-2. L'ALAC recommande que l'ICANN spécifie l'éventuel impact, le cas échéant, des modifications apportées à la norme Unicode sous-jacente sur MSR-2.
3. Une fois que le MSR-2 deviendra opérationnel et fournira la base de LGR-1, et une fois que l'enregistrement des IDN commencera, il ne sera pas possible de changer les noms enregistrés une fois (ou ajouter plus de points de code PVALID au MSR) sans éroder la confiance dans l'Internet mondial en général et dans les IDN en particulier. Ceci exige des interactions suffisantes avec les communautés pour s'assurer que les questions litigieuses soient abordées.

Par exemple, *OD4C □ MALAYALAM VOWEL SIGN AU* est PVALID, mais marqué comme « Obsolète » dans MSR-2, ce qui a été souligné par certains utilisateurs comme non justifié, car le signe en question est largement utilisé. Que ce cas particulier soit valide ou non, il met en évidence la nécessité de davantage d'interactions.

L'ALAC recommande des consultations approfondies avec les utilisateurs finaux et les communautés linguistiques afin de leur assurer une opportunité pour discuter les recommandations du MSR-2, car elles auront des ramifications à long terme.

4. Tout en signalant que les communautés d'utilisateurs finaux devraient être mieux intégrées au programme IDN, l'ALAC assure son soutien à l'équipe IDN de l'ICANN en stimulant la participation des communautés d'utilisateurs finaux. Tout particulièrement, l'ALAC accueillerait favorablement les activités conjointes qui impliquent des structures At-Large dans les zones géographiques concernées.